



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Apprendre la Langue des Signes Française-Langue seconde

Applicables au 1er juin 2022

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute inscription en formation implique l'acceptation sans réserve par l'apprenant et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document, notamment les conditions d'achat des financeurs.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'utilisation des supports de formation de Visuel-LSF France et de Visuel-LSF Auvergne Rhône-Alpes est autorisée pour l'apprenant exclusivement. Toute utilisation ou transmission à un tiers, sans le consentement écrit de l'auteur, sont interdits. L'apprenant ne peut pas utiliser le logo et la marque de l'organisme de formation avec lequel il a contracté le contrat. La responsabilité de l'apprenant serait alors engagée.

ADHESION ANNUELLE

Visuel-LSF Auvergne Rhône-Alpes est une association de loi 1901, elle organise des activités pour ses adhérents. Pour cette raison la cotisation individuelle annuelle de 15,00€ est obligatoire pour accéder aux différentes formations (60,00€ pour les formations sur site pour le groupe entier). Sa période de validité est d'un an à compter de la date d'entrée en formation. Elle donne droit à un statut de membre passif permettant d'accéder aux activités de l'association et à l'offre de formation du centre Visuel-LSF Auvergne Rhône-Alpes. L'adhésion apparaît dans le détail de la facturation.

ORGANISATION DES FORMATIONS

- Toutes nos formations, données exclusivement en Langue des Signes Française (LSF), sont collectives et organisées en présentiel.
- Les formations sont limitées à un minimum de 5 personnes et un maximum de 13 personnes par groupe.
- Tous nos formateurs sont Sourds et ont pour langue première la LSF.
- Ils sont titulaires de l'un ou des deux diplômes suivants (en lien avec Visuel-LSF Ile de France et Le Service Formation Permanente de l'Université Paris 8) : le PE-LSF (Préparation à l'Enseignement de la LSF) et le DPCU (Diplôme du Premier Cycle d'Université) Spécialisation d'Enseignement à la LSF ; ou du diplôme universitaire Enseignant-Formateur de LSF délivré par l'Université de Grenoble Alpes
- L'enseignement s'appuie sur une méthodologie diversifiée (active, participative et interactive) et sur des supports pédagogiques variés qui ont été créés spécifiquement pour nos formations.
- Pour justifier la réalisation de la formation, une feuille de présence mise à disposition par le centre de formation est signée par l'apprenant et le/les formateurs et par demi-journée de formation.

MODALITES D'EVALUATION

A la fin de chaque cycle d'apprentissage A1, A2, B1 et B2, les apprenants passeront une évaluation qui appréciera leurs compétences en Langue des Signes Française Langue seconde soit : **Comprendre : Écouter visuellement et visionner - Signer : s'exprimer en continu et prendre part à une conversation - Signer en différé : Produire un enregistrement.**

En cas de réussite à l'évaluation, une Attestation de compétences sera alors délivrée.

En complément, les acquis de fin de module de l'apprenant seront évalués lors d'un contrôle continu par deux des épreuves de fin de cycle.

La validation du contrôle continu pourra donner lieu, si besoin, à un Certificat de Réalisation.

Dans tous les cas une attestation individuelle de fin de formation sera remise à l'apprenant à l'issue de sa formation.

VALIDATION DE L'INSCRIPTION A LA FORMATION

Il est possible de s'inscrire pour un ou plusieurs modules, dans le respect de la progression pédagogique : de A1.1 à B2.6. L'inscription en formation ne sera effective qu'à réception de l'ensemble des documents constitutifs du dossier. Une confirmation d'inscription est alors envoyée et dès lors l'apprenant est tenu de participer à la formation.



PREREQUIS

Niveau de LSF : Aucun prérequis pour l'entrée en module A1.1.

Pour les modules suivants, avoir acquis les niveaux précédents. Si l'apprentissage a été commencé dans un autre organisme de formation ou interrompu depuis plus de 6 mois, une évaluation de positionnement sera nécessaire pour déterminer votre niveau. Cette évaluation est gratuite et valable 6 mois.

Condition d'accès : L'apprenant devra accepter d'être filmé pendant les cours dans le cadre d'exercices tout au long de sa formation et lors des évaluations de fin de niveau. Ces vidéos servent à l'équipe pédagogique pour suivre la progression d'apprentissage jusqu'à la fin de la formation. Elles ne sont ni exploitées ni utilisées à d'autres fins que pédagogiques.

FACTURATION ET REGLEMENTS

Dans le cas d'un contrat de formation à titre individuel : le paiement peut s'effectuer en plusieurs fois sans frais selon l'échéancier du contrat de formation professionnelle signé entre les deux parties. Une attestation de paiement pourra être délivrée sur demande et après encaissement total de l'ensemble du règlement.

Dans le cas d'une convention de formation et d'un financement par un organisme financeur : l'accord de prise en charge devra obligatoirement nous être transmis avant le début de la formation.

Dans le cas du Diplôme de Compétences en Langue (DCL) : l'inscription au DCL est imposée via le financement par le CPF. Le droit d'inscription au DCL de 100,00€ est intégré au coût de la formation sur CPF. Visuel LSF Auvergne Rhône-Alpes s'engage à établir le dossier d'inscription de l'apprenant auprès du centre de passation responsable du DCL et à reverser les 100,00€ de droit d'inscription auprès du recteur de l'académie. Pour prévenir des risques d'abandon sans motif de force majeure, l'apprenant devra obligatoirement remettre un chèque de 100,00€ à Visuel LSF Auvergne Rhône-Alpes qui ne l'encaissera pas, **sauf** dans le cas d'un abandon de la formation sans motif de force majeure.

L'association Visuel-LSF Auvergne Rhône-Alpes est non assujettie à la TVA : exonération de TVA validée par le formulaire fiscal n°3511- Conformément à l'Art 261-4-4-a du CGI.

ABSENCES DE L'APPRENANT

L'assiduité en formation est indispensable. Pendant la formation, toute absence devra être justifiée par écrit. Les absences entraîneront de plein droit la facturation par Visuel-LSF Auvergne Rhône-Alpes aux mêmes conditions que si l'apprenant avait suivi la formation. Cette facturation ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO, les financeurs privés ou publics. Si les absences sont supérieures à 10% du temps de la formation, le formateur pourra convoquer le bénéficiaire.

ANNULATIONS

- La formation est réalisée pour un effectif minimal de 5 apprenants. Si cet effectif n'est pas atteint, Visuel-LSF Auvergne Rhône-Alpes se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'action de formation dans un délai de sept (7) jours ouvrés avant le démarrage de la session de formation. L'apprenant est informé de toute annulation par mail. Aucune indemnité n'est versée à l'apprenant en raison d'une annulation par Visuel-LSF Auvergne Rhône-Alpes.
- L'apprenant peut également procéder à l'annulation de son inscription en formation. Si l'annulation intervient avant le démarrage de la formation et est justifiée, aucune indemnité ne sera exigée par Visuel-LSF Auvergne Rhône-Alpes.

Annulation pour motif de force majeure :

L'apprenant et Visuel-LSF Auvergne Rhône-Alpes ne peuvent être tenus pour responsable de la non-exécution de la formation dans le cas où ces derniers seraient empêchés du fait de force majeure. Est considérée comme un cas de force majeure toute circonstance extérieure, imprévisible et hors de contrôle, justifiée à l'appui de pièces probantes.

ABANDONS

Les abandons en cours d'action de formation devront être confirmés par écrit (courrier postal ou mail). Ils entraîneront de plein droit la facturation des heures de formation effectuées, à minima 30% du montant total du coût de la formation.

Si l'abandon de la formation est consécutif à un échec aux évaluations de compétences de fin de cycle, la formation initialement prévue sur les niveaux supérieurs sera remboursée en totalité. La facture sera calculée uniquement au prorata des heures réellement effectuées.



CAS DE DIFFEREND

- Dans le cas d'un contrat de formation à titre individuel, si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Médiateur de la consommation pour « l'Enseignement Formation pour adultes » dont relève l'organisme sera consulté : Médiateur de la consommation : Société Médiation Professionnelle, 24 rue Albert de Mun, 33000 Bordeaux (www.mediateur-consommation-smp.fr).
- Dans le cas d'une convention de formation professionnelle, et si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à la suite de la médiation, le Tribunal d'Instance sera seul compétent pour régler le litige.

INFORMATIQUE ET LIBERTES / RGPD

Les informations à caractère personnel recueillies par Visuel LSF Auvergne Rhône-Alpes font l'objet d'un traitement informatique et papier dans le cadre de l'organisation des formations. Elles sont nécessaires pour traiter votre inscription.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, et au règlement européen RGPD 2016/679 du 27 avril 2016, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données auprès de notre centre de formation en faisant parvenir une simple demande par mail à l'adresse suivante : rhonealpes2.vlsf@gmail.com.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

DÉMATÉRIALISATION DES SUPPORTS

Dans le cadre d'un engagement environnemental, Visuel LSF Auvergne Rhône-Alpes dématématise la majorité de la documentation relative à la formation.

RECLAMATIONS

Dans le cadre de la démarche qualité de Visuel-LSF Auvergne Rhône-Alpes toute réclamation peut être transmise via :

rhonealpes2.vlsf@gmail.com.

Elle sera alors traitée, capitalisée et fera l'objet le cas échéant d'une action corrective.